

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : EVEREST® 3.0 AG HERBICIDE
 Autres moyens d'identification : PMRA# 33258

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Herbicide.
 Restrictions d'emploi : Agriculture, Usage réservé aux utilisateurs professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Arysta LifeScience Canada, Inc.
 400 Michener Road, Unit 2
 Guelph, Ontario N1K 1E4 - Canada
 T 1-866-761-9397
sds@arysta.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Exposure calls (PROPHARMA): 1-866-303-6952 or +1-651-603-3432 (international)
 Spill calls (CHEMTREC) (Contract # CCN1779): +1-800-424-9300 or +1-703-527-3887 (international)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS-US

Eye Dam. 1 H318
 Skin Sens. 1 H317
 Carc. 2 H351
 Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



Mention d'avertissement (GHS-US) :

Danger

Mentions de danger (GHS-US) :

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
 H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (GHS-US) :

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P302+P352 - Si sur la peau: laver abondamment à l'eau
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin/...
 P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette)

EVEREST® 3.0 AG HERBICIDE

Fiche de données de sécurité

Canada HPR

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification GHS-US
Flucarbazone sodium (Actif)	(N° CAS) 181274-17-9	19,09	Non classé
Agent actif Surfact	(N° CAS) secret de commerce	3 - 7	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Tensioactif 1	(N° CAS) secret de commerce	3 - 7	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Safener (Actif)	(N° CAS) secret de commerce	3,82	Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Tensioactif 2	(N° CAS) secret de commerce	1 - 3	Aquatic Chronic 3, H412
Heavy Aromatic Naphtha Solvent	(N° CAS) 64742-94-5	1 - 3	Flam. Liq. 4, H227 Asp. Tox. 1, H304
Hexyl alcohol	(N° CAS) 111-27-3	0.5 - 1.5	Acute Tox. 4 (Oral), H302
Polymère / émulsifiant	(N° CAS) secret de commerce	0.5 - 1.5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
Naphthalene	(N° CAS) 91-20-3	0.1 - 0.5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer une légère irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Douleurs abdominales, nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

EVEREST® 3.0 AG HERBICIDE

Fiche de données de sécurité

Canada HPR

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.
Réactivité : Réagit avec les oxydants (forts).

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas respirer les aérosols. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Assurer une ventilation appropriée. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas respirer les aérosols. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts. Oxydants forts.
Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

EVEREST® 3.0 AG HERBICIDE

Fiche de données de sécurité

Canada HPR

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

EVEREST® 3.0 AG HERBICIDE		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Flucarbazone sodium (181274-17-9)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Safener (secret de commerce)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Polymère / émulsifiant (secret de commerce)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Agent actif Surfact (secret de commerce)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Tensioactif 1 (secret de commerce)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Heavy Aromatic Naphtha Solvent (64742-94-5)		
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	5 mg/m ³
Hexyl alcohol (111-27-3)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Naphthalene (91-20-3)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	10 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	79 mg/m ³
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	15 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Hematologic eff; URT & eye irr; Skin; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans: The agent is carcinogenic in experimental animals at a relatively high dose, by route(s) of administration, at site(s), of histologic type(s), or by mechanism(s) that may not be relevant to worker exposure. Available epidemiologic studies do not confirm an increased risk of cancer in exposed humans. Available evidence does not suggest that the agent is likely to cause cancer in humans except under uncommon or unlikely routes or levels of exposure)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	50 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	10 ppm
Tensioactif 2 (secret de commerce)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	

EVEREST® 3.0 AG HERBICIDE

Fiche de données de sécurité

Canada HPR

8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Éviter les éclaboussures. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Empêcher toute fuite ou déversement. Empêcher tout ruissellement d'eau contaminée.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Caoutchouc au butyle, caoutchouc naturel, néoprène, Caoutchouc nitrile. (>= 14 mils)

Protection oculaire:

lunettes de sécurité à protection intégrale. En cas de risque de projection de liquide : Ecran facial

Protection de la peau et du corps:

vêtements de protection à manches longues

Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes. Respirateur anti-vapeurs organiques agréé.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Gris
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 5,5 - 7,5 (1%)
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 9,18 lb/gal @ 25 °C
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 600 - 1200 cP @ 25 °C

EVEREST® 3.0 AG HERBICIDE

Fiche de données de sécurité

Canada HPR

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec les oxydants (forts).

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition probables : Inhalation. Contact avec la peau et les yeux.

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

EVEREST® 3.0 AG HERBICIDE	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2,06 mg/l/4h
Flucarbazone sodium (181274-17-9)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5,13 mg/l/4h
Safener (secret de commerce)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 0,935 mg/l/4h
ATE US (gaz)	700 ppmv/4h
ATE US (vapeurs)	3 mg/l/4h
ATE US (poussières, brouillard)	0,5 mg/l/4h
Agent actif Surfact (secret de commerce)	
DL50 orale rat	501 - 1000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg female
ATE US (voie orale)	501 mg/kg de poids corporel
Tensioactif 1 (secret de commerce)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel/jour
DL50 cutanée rat	1000 - 1600 mg/kg
ATE US (voie cutanée)	1000 mg/kg de poids corporel
Heavy Aromatic Naphtha Solvent (64742-94-5)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5,28 mg/l/4h
Hexyl alcohol (111-27-3)	
DL50 orale rat	3210 mg/kg de poids corporel

EVEREST® 3.0 AG HERBICIDE

Fiche de données de sécurité

Canada HPR

Hexyl alcohol (111-27-3)	
DL50 cutanée rat	1500 - 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 21 mg/l/4h
ATE US (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	1500 mg/kg de poids corporel

Naphthalene (91-20-3)	
DL50 orale rat	490 mg/kg
DL50 cutanée lapin	20 g/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 340 mg/m ³ 1 hour
ATE US (voie orale)	490 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	20000 mg/kg de poids corporel

Tensioactif 2 (secret de commerce)	
DL50 orale rat	> 6400 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Légèrement irritant mais non pertinent pour la classification)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Possibilité d'effets irréversibles.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée. OECD Guidelines Number 429: Skin Sensitization: Local Lymph Node Assay Positif
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.

Hexyl alcohol (111-27-3)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	1127 mg/kg de poids corporel

Naphthalene (91-20-3)	
Groupe IARC	2B - Cancérogène possible pour l'humain
National Toxicology Program (NTP) Status	Reasonably anticipated to be Human Carcinogen

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Symptômes/effets après inhalation	: L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer une légère irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Douleurs abdominales, nausées.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Flucarbazone sodium (181274-17-9)	
CL50 poisson 1	> 96,7 mg/l 96 h oncorhynchus mykiss
CL50 autres organismes aquatiques 1	6,4 mg/l 96 h green algae
CE50 Daphnie 1	38,8 mg/l 48 h
CL50 poissons 2	> 99,3 mg/l 96 h bluehill

Safener (secret de commerce)	
CL50 poisson 1	> 0,97 ppm 96 h Rainbow trout
CE50 Daphnie 1	> 0,82 ppm 48 h
NOEC (aigu)	3,74 mg/l

Agent actif Surfact (secret de commerce)	
CL50 poisson 1	1,1 mg/l 96 h

EVEREST® 3.0 AG HERBICIDE

Fiche de données de sécurité

Canada HPR

Agent actif Surfact (secret de commerce)	
CE50 Daphnie 1	7,07 mg/l 48 h
CE50 autres organismes aquatiques 1	>= 10 mg/l 72 h
CL50 poissons 2	1 - 10 mg/l 96 h
Tensioactif 1 (secret de commerce)	
CL50 poisson 1	100 mg/l
Hexyl alcohol (111-27-3)	
CL50 poisson 1	97,5 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	201 mg/l
Naphthalene (91-20-3)	
CL50 poisson 1	> 0,91 (0,91 - 2,82) mg/l Oncornhynchus mykiss
CE50 Daphnie 1	>= 1,96 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	33 mg/l
CL50 poissons 2	> 1 (1 - 6,5) mg/l Pimpephales promelas
LOEC (aigu)	3,2 mg/l
NOEC (aigu)	1,8 mg/l
Tensioactif 2 (secret de commerce)	
CL50 poisson 1	7,8 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	16 mg/l 48 h
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 44 mg/l 72 h algae

12.2. Persistance et dégradabilité

EVEREST® 3.0 AG HERBICIDE	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
Safener (secret de commerce)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Tensioactif 1 (secret de commerce)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	2,9 % 28 days
Heavy Aromatic Naphtha Solvent (64742-94-5)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable.
Biodégradation	39 %
Hexyl alcohol (111-27-3)	
Biodégradation	55 % 5 days
Tensioactif 2 (secret de commerce)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

EVEREST® 3.0 AG HERBICIDE	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Flucarbazone sodium (181274-17-9)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	3 (estimated)
Safener (secret de commerce)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	877
Tensioactif 1 (secret de commerce)	
Log Pow	4,595
Potentiel de bioaccumulation	Ce produit ne est pas bio-accumulation.
Naphthalene (91-20-3)	
BCF poissons 1	>= 427 (427 - 1158)

EVEREST® 3.0 AG HERBICIDE

Fiche de données de sécurité

Canada HPR

12.4. Mobilité dans le sol

Flucarbazone sodium (181274-17-9)

Mobilité dans le sol : mobile in soil; Koc = 36 (estimated)

Heavy Aromatic Naphtha Solvent (64742-94-5)

Mobilité dans le sol : Migrates to soil.

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Description document de transport : UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Safener), 9, III

N° ONU (TDG) : UN3082

TDG Désignation officielle de transport : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Classes TMD danger primaire : 9 - Classe 9 - Produits divers, matières ou organismes

Groupe d'emballage : III - Danger mineur

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD) : Petits contenants (<= 450 L) non réglementé; Grands moyens de déminage (> 450 L) Réglementés comme indiqué

Transport maritime

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 9



Polluant marin : Oui

N° ONU (IMDG) : 3082

Description document de transport (IMDG) : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Safener), 9, III, POLLUANT MARIN

Classe (IMDG) : 9 - Matières et objets dangereux divers

Groupe d'emballage (IMDG) : III - matières faiblement dangereuses

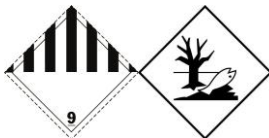
EmS-No. (Incendie) : F-A

EmS-No. (Déversement) : S-F

Transport aérien

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 9



Polluant marin : Oui

N° ONU (IATA) : 3082

EVEREST® 3.0 AG HERBICIDE

Fiche de données de sécurité

Canada HPR

Description document de transport (IATA)	: UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Safener), 9, III
Classe (IATA)	: 9 - Matières et objets dangereux divers
Groupe d'emballage (IATA)	: III - matières faiblement dangereuses

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

CANADA

Flucarbazone sodium (181274-17-9)
Non inscrit sur la LIS (Liste intérieure des substances) d'inventaire.
Safener (secret de commerce)
Non inscrit sur la LIS (Liste intérieure des substances) d'inventaire.
Polymère / émulsifiant (secret de commerce)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
Agent actif Surfact (secret de commerce)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
Tensioactif 1 (secret de commerce)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
Heavy Aromatic Naphtha Solvent (64742-94-5)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
Hexyl alcohol (111-27-3)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
Naphthalene (91-20-3)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
Tensioactif 2 (secret de commerce)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données	: European Chemicals Agency (ECHA) Registered Substances list. Accessed at http://echa.europa.eu/ . Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition. National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition. OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard. RÉGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006. TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html .
Autres informations	: Aucun(e).

EVEREST® 3.0 AG HERBICIDE

Fiche de données de sécurité

Canada HPR

Textes complet des phrases H:

Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2A
Flam. Liq. 4	Liquides inflammables, catégorie 4
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes:

	ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists)
	ATE: estimation de toxicité aiguë
	CAS (Chemical Abstracts Service) number.
	CLP: Classification, étiquetage, emballage.
	CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
	GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
	LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
	OSHA: Occupational Safety & Health Administration
	TSCA: Toxic Substances Control Act

SDS Prepared by:

The Redstone Group, LLC.
6077 Frantz Rd
Suite 206
Dublin, Ohio, USA 43016
614.923.7472
www.redstonegrp.com

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit